

RÈGLEMENT DE LA COMMISSION SPORTIVE DU GOLF DE KERBERNEZ

Sur proposition de la commission sportive, le comité directeur de l'AS du Golf de Kerbernez en date du 18/12/2017, a approuvé le présent règlement de la commission sportive qui est applicable à compter du 1er janvier 2018.

Ce règlement a été écrit pour mieux définir la politique sportive du club, les engagements des joueurs et l'organisation des compétitions.

Ce règlement devra être mis à la disposition de tous les membres. Il sera disponible sur le site de l'AS, à la rubrique « COMPÉTITIONS ». Chaque capitaine d'équipe en recevra un exemplaire.

1 Mission

La commission sportive agit dans le cadre de la délégation qu'elle a reçue du comité directeur.

Elle a pour missions l'organisation et l'animation de l'ensemble des activités golf de l'association, sous l'égide de la Fédération Française de Golf et de la Ligue de Bretagne.

Cette responsabilité s'étend à :

- * La formation des équipes et leur entraînement
- * L'organisation des compétitions
- * L'organisation des interclubs
- * La gestion des index
- * Le respect des règles de jeu et de l'étiquette
- * L'élaboration des règles locales
- * La commission d'éthique

Le président de la commission rend compte au comité directeur des travaux de la commission.

2 Membres de la commission (Composition 2018 en page 10)

Le président de la commission est élu par le comité directeur parmi les membres du comité directeur en fonction. Les responsables de chaque division et les membres de la commission sont choisis par le président de la commission sportive.

Les membres de la commission sont responsables de leurs actions dans le cadre des fonctions qui leur sont attribuées.

La commission peut s'adjoindre à titre consultatif les services de personnes compétentes. Le pro, de droit, est membre consultatif de ces commissions, le greenkeeper peut être appelé à y participer.

3 Organisation des compétitions du club

3-1 Comité d'épreuve

Les compétitions se déroulent sous le contrôle du comité d'épreuve composé de membres de la commission sportive et du Président de l'association sportive.

En fonction des conditions météorologiques, il peut annuler ou arrêter une partie s'il le juge nécessaire. Il peut également sanctionner les comportements contraires à l'esprit golfique ou incorrects sur le parcours. Sa décision est sans appel. Il en informera le ou les intéressés.

3-2 Calendrier sportif

La commission sportive s'attachera à établir le projet de calendrier de l'année N dans le dernier mois de l'année N-1, ce dès que les dates des différentes compétitions départementales et régionales seront connues. Il sera publié sur le site de l'AS et pourra être modifié.

3-3 Inscriptions

Tout joueur inscrit à une compétition s'engage à respecter son règlement et accepte les conditions de jeu définies par le comité organisateur en accord avec le sponsor s'il y en a un.

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur « Inscription Sans Peine – ISP » dont l'AS est partenaire ou à l'accueil du golf, jusqu'à l'avant-veille de la compétition 14 h 00.

Pour participer à une épreuve, chaque compétiteur doit être détenteur d'une licence

active et avoir transmis son certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf. Dans le cas contraire il ne pourra pas être inscrit et participer à la compétition.

3-4 Les départs

Dès qu'ils seront faits, en principe la veille de l'épreuve, ils seront publiés sur le site de la ligue (relayé sur celui de l'AS du Golf de Kerbernez). Ils seront également affichés au local de l'AS et disponible auprès de l'accueil du golf.

Sauf disposition particulière établie par la commission sportive (compétitions d'intégration de nouveaux, scramble, greensome,...) les départs seront saisis **par ordre croissant d'index**. Toutefois, certains aménagements de départs pourront être réalisés pour tenir compte des contraintes exprimées (horaires, covoiturage) et des souhaits d'un éventuel sponsor.

Les compétiteurs retireront leur carte au local de l'AS ou à l'accueil et se présenteront au départ 10 minutes avant l'heure indiquée sur leur carte. Pour les compétitions en shot-gun, les cartes seront disponibles au local de l'AS une heure avant le départ principal et pendant 45 mn, au-delà de cette limite, le local sera fermé.

3-5 Les séries

Les séries seront équilibrées en nombre et en niveau, dans le cas d'une compétition avec sponsor elles seront définies en accord avec lui. Lorsqu'une série comporte trop peu de compétiteurs, elle est intégrée à une autre série, les repères de départs sont les mêmes pour toute une série.

Pour les compétitions regroupant 33 participants ou moins, les départs seront donnés en shot-gun.

3-6 Prix/lots & pots

En général, l'AS récompensera :

1^{er} brut général Messieurs

1^{er} brut général Dames (si la participation est suffisante)

1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Net par série (Dames et messieurs confondus),

En cas de résultats nets inférieurs à 32 points stableford net (ou en dehors de leur zone tampon respective), les joueurs seront cités mais pas récompensés.

Le comité directeur de l'AS fixe pour l'année, le budget global attribué aux compétitions amicales et de classement organisées par le club.

Sauf compétition à caractère exceptionnelle, en accord avec le comité directeur, la dépense globale de chaque compétition (Prix, lots et pots) ne devra pas dépasser la **moitié** de la recette brute en droits de jeu. Il est entendu que dans le cas d'une compétition non dotée et sans pot, cette part pourra être reportée sur une autre compétition.

3-7 Désistements

Tout forfait non excusé le jour de la compétition avant l'heure du 1^{er} départ entraînera la disqualification du joueur pour cette rencontre et le comité d'épreuve remontera son index de 0,2. Une récidive dans l'année entraînera une exclusion à la compétition suivante, 2 récidives une exclusion aux compétitions organisée par le club.

3-8 Les résultats et la remise des prix

Chaque joueur est responsable de sa carte, il doit s'assurer lorsqu'il la signe qu'elle est juste, **complète et lisible**. Toute carte incomplète ou illisible ne sera pas acceptée et pourra entraîner la disqualification.

Les résultats seront annoncés par un membre du Comité d'épreuve ou le capitaine des jeux, en présence du partenaire et du Président de l'association. L'heure sera

inscrite sur la carte de score.

Tout joueur **absent** verra son prix attribué par tirage au sort aux joueurs présents à la remise des prix.

Dans le cas de classement cumulé sur plusieurs épreuves, en cas d'absence lors de la remise des prix, prévenir le responsable de la compétition et éventuellement déléguer une personne pour recevoir le prix.

4 Animation sportive / Équipes

La commission sportive de l'AS du Golf de Kerbernez n'intervient que pour les compétitions du club et pour les compétitions amateurs par équipe. La participation aux compétitions individuelles est, selon les règles de la Fédération Française de Golf, de la responsabilité de chacun.

4-1 Politique sportive du club

Dans le but d'améliorer l'image du club, de contribuer à sa renommée, de se faire connaître à l'extérieur, d'intéresser les sponsors à la vie sportive du club, la commission sportive souhaite améliorer le niveau des équipes qui représentent le club.

Dans cette optique, chaque section ou commission, se doit de favoriser :

- L'accès au jeu pour le plus grand nombre de joueurs afin d'augmenter le réservoir potentiel de bons joueurs, surtout dans les populations jeunes, d'âge scolaire ou étudiant (journées « Portes ouvertes », initiations, golf sport scolaire, tarifs attractifs pour les jeunes)
- La progression des joueurs (entraînements d'équipe, école de golf, inscription aux compétitions)
- L'intérêt général de l'association pour la performance sportive (information des bons résultats individuels de joueurs ou d'équipe, suivi de l'équipe, valorisation du résultat brut dans les compétitions de club)

4-2 Constitution des équipes et rôles des capitaines

Les équipes sont constituées à l'initiative de la commission (Dames, Messieurs, jeunes, seniors, pitch & putt) dont elles relèvent et le sont sous l'autorité du capitaine, dont le rôle est :

- Sélectionner les joueurs (voir titre suivant)
- Accompagner l'équipe, et éventuellement jouer
- Assister aux briefings des compétitions
- Assurer la gestion des frais de vie et de déplacement, le cas échéant
- Communiquer à l'A.S. les résultats, les commentaires et les photos

4-3 Sélection des joueurs

La sélection des joueurs se fait en tenant compte des éléments suivants :

- L'index
- La forme du moment (technique et physique)
- La disponibilité
- Les résultats récents
- La progression des nouveaux golfeurs, notamment lorsque la compétition intègre des résultats basés sur le « NET ».
- **L'implication dans la vie sportive du club (participation aux compétitions, aux sorties, animations et entraînements collectifs)**

Cette liste n'est pas exhaustive et aucun critère n'est prédominant par rapport aux autres ; le capitaine est souverain dans ses choix.

4-4 Règles de fonctionnement

Les joueurs des équipes représentent le club et bénéficient du soutien de l'A.S. Ils connaissent et acceptent les modalités de défraiement des déplacements, quand elles existent. Ces modalités sont définies par le comité de direction en début d'année, elles peuvent être ajustées, le cas échéant.

Les joueurs des équipes participent à la vie et à l'animation du club, comme le capitaneat, les transports des coéquipiers, les réunions du club, l'école de golf, les journées portes ouvertes, la préparation des compétitions et/ou l'assistance sur le terrain lors des compétitions importantes, les compétitions d'intégration des jeunes

et des nouveaux joueurs.

Les différentes commissions ont le pouvoir d'exclure des équipes tout joueur ne respectant pas les règles, l'éthique du golf ou la Charte sportive (voir « **CHARTRE SPORTIVE DES GOLFEURS A KERBERNEZ**» en page 9).

4-5- Préparation des équipes

Chaque capitaine d'équipe organise, en collaboration avec le professeur, le calendrier et les modalités de préparation de son équipe. Des rencontres et des déplacements peuvent être organisés.

4-6- Participation financière

La participation du club aux dépenses engagées par les joueurs dans le cadre des compétitions par équipe est définie chaque année par le comité directeur.

4-7- Représentation du club

Chaque joueur est un ambassadeur du club, son comportement doit être irréprochable sur le parcours et à l'extérieur.

4-8 Entraînement

Chaque saison, le professeur et le capitaine des équipes dressent la liste des joueurs pouvant participer aux entraînements en vue de leur participation aux différentes compétitions par équipe. Les critères de sélection sont :

- L'index
- Les résultats des compétitions (récents mais aussi ceux des saisons précédentes)
- Le potentiel de progression (jeune âge, grande disponibilité d'entraînement, motivation personnelle)
- Le comportement (esprit d'équipe, attitude sportive, respect des consignes de l'entraîneur, du capitaine ou du président de la commission sportive)
- La participation aux compétitions organisées par le club et son implication dans la vie de l'AS

Les listes de joueurs et de joueuses ainsi constituées peuvent être modifiées en cours d'année.

Tout joueur qui accepte de participer aux entraînements accepte également d'être convoqué pour participer aux compétitions par équipe. Tout refus non justifié entraînera l'exclusion du joueur des entraînements.

5- Utilisation du parcours

La commission sportive peut disposer du parcours pour organiser des compétitions interclubs ou d'entraînement.

Le président de la commission sportive est chargé de la mise en œuvre du présent règlement.